

Délibération du Conseil municipal

Séance du 30 janvier 2024

Le trente janvier deux mille vingt-quatre, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents

BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DELETANG Claire, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAILLARD Yohan, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LABORDERIE Philippe, LANGLOIS Danielle, LECACHEUR Julien, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, LIZE Didier, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, PICARD Corinne, PUSHPARAJ Emilie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, REGRAGUI Sidi Kamal, SOUILHE Jérôme, SOURICE Corinne, VIGNER Jean-Philippe

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

BEAUCLAIR Sophie à BOYER Emilie
RETHORE Jacqueline à REBILLARD Michèle
ROCHAIS Philippe à CORBILLON Christine

Absent(s) excusé(s)

Absents

BOUSSICAULT Gérald, PARENTEAU Louis-Pierre

Secrétaires de séance

LHUISSIER Thierry, PUSHPARAJ Emilie

Convocation adressée le 24 janvier 2024, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 1^{er} février 2024, article L.2121.25 CGCT

24SE3001-02 | Demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la radicalisation (FIPD) 2024 – Travaux de mise en place d'un système de vidéoprotection

Monsieur Jean-Paul Pavillon, maire, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°2007-297 du 5 mars 2007 et notamment son article 5 sur l'instauration du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la radicalisation (FIPD),

Vu l'appel à projet 2024 du FIPD,

Considérant que des travaux de mise en place d'un système de vidéoprotection sont programmés au titre de l'exercice 2024,

Considérant que ces travaux sont susceptibles d'être éligibles au FIPD pour 2024,
Considérant l'avis de la commission Ressources en date du 23 janvier 2024,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte l'opération « mise en place d'un système de vidéoprotection » et le plan de financement prévisionnel ci-dessous :

Travaux de mise en place d'un système de vidéoprotection	84 000 € hors taxe
Total	84 000 € hors taxe

- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à solliciter auprès de la Préfecture de Maine-et-Loire une subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la radicalisation (FIPD) pour 2024 au taux de 50 % pour les travaux susmentionnés,
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut son représentant, à signer tous les documents nécessaires.

VOTE	
En exercice 32	POUR 24
Présents 27	CONTRE 1 (D. LIZE)
Pouvoirs 3	ABSTENTIONS 5 (Y. GAILLARD, J. MINETTO, M. REBILLARD, SK. REGRAGUI, J. SOUILHE)
Pris part au vote 30	TOTAL 30

Délibération adoptée à la majorité

Le Maire, Jean-Paul PAVILLON

